

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 décembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE GRAIN

LA HAUSSE DU PRIX DE BASE DU BLÉ N° 1 ET N° 2—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Étant donné que depuis quelques semaines, le blé se vend de \$4.50 à \$4.70 le boisseau à Vancouver et à Thunder Bay, alors que le prix à la ferme n'est que de \$2.75, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre demande que le prix de base du blé n° 1 et n° 2 soit augmenté immédiatement d'au moins 50 cents le boisseau.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Diefenbaker: Encore un non de la part des députés libéraux.

* * *

L'ASSURANCE SOCIALE

L'ÉTUDE DE L'UTILISATION ACCRUE DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Ayant noté que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen), à la suite des pressions tenaces de l'opposition officielle, a décidé de constituer un conseil consultatif chargé d'étudier l'usage de plus en plus répandu des numéros d'assurance sociale, et ayant noté aussi avec consternation et incrédulité que le gouvernement se propose d'utiliser ces numéros davantage, puisque la Commission canadienne des transports

exige maintenant que tous les voyageurs à bord des appareils nolisés au Canada fournissent leur numéro d'assurance sociale s'ils veulent profiter des économies offertes à ceux qui retiennent leur billet d'avance, que Statistique Canada exigera que les agriculteurs soumettent leur numéro d'assurance sociale lorsqu'elle les recensera tandis que Radio-Canada utilise le numéro d'assurance sociale pour identifier ses employés, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre convoque immédiatement le conseil consultatif et le charge de faire rapport le plus tôt possible, afin qu'une mesure restreignant l'usage généralisé du numéro d'assurance sociale, soit présentée après le congé de Noël et de toute façon avant 1984.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

LA PROGRAMMATION AU CHAPITRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ces derniers jours, des députés, notamment celui de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), et moi-même avons reçu plusieurs plaintes de la part d'agriculteurs au sujet d'une émission intitulée «High Steaks» diffusée récemment sur le réseau anglais de Radio-Canada. Les agriculteurs prétendent que cette émission, comme celle sur les céréales diffusée l'année dernière et intitulée «What Breadbasket», était tendancieuse, partielle et ne reflétait pas fidèlement les diverses opinions sur l'industrie de la viande bovine.

Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Que la Chambre recommande au président de Radio-Canada, M. Al Johnson, d'examiner la position adoptée par M. Don Baron, directeur des émissions sur l'agriculture et les ressources, et de veiller à ce que Radio-Canada maintienne un haut degré d'objectivité dans la réalisation des émissions concernant ces deux domaines.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.